AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20221021-9-DE
Réception par le Préfet : 21-10-2022
Publication le : 21-10-2022

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 1er septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 11
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-09-2022/172

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'« Étude de recensement d'opérations de désenclavement de parcelles agricoles du Nord ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Annick COMIER à Jonathan TABAR, Patricia PALMONT à Jean-Christophe BOULANGÉ.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Frédéric BUVAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2021 n°CC-06-2021-106 portant approbation du programme de désenclavement des exploitations agricoles du Nord ;

Considérant que le Nord est le grenier de la Martinique mais qu'il est soumis à des contraintes multiples liées à l'accès à l'eau pour l'irrigation, à l'électricité, aux phénomènes naturels mais aussi à la topologie. De fait, nombre d'agriculteurs ne peuvent accéder à leurs exploitations, ce qui favorise la mise en friche et une perte de revenus. Cette situation contribue à diminuer une offre en produits frais et transformables, face à une demande croissante pour le « manger local » gage de fraîcheur et de qualité pour le consommateur ;

Considérant que pour diminuer ces situations d'enclavement, le service animation économique et attractivité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique propose de mener une étude de repérage à travers les 18 Communes, grâce à un prestataire externe. La finalité de cette démarche est de sélectionner les opérations de désenclavement triées selon différents critères, afin que les Élus puissent se positionner sur les opérations prioritaires qui feront l'objet de travaux ultérieurs, cofinancées par CAP Nord Martinique et le FEADER ;

Considérant que le coût prévisionnel de l' « Étude de recensement d'opérations de désenclavement de parcelles agricoles du Nord » s'élève 60.000 euros ;

Considérant le plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses TTC		**Financements**	
Coût de l'étude	60 000€	FEADER – LEADER (85%)	51 000€
		CAP Nord Martinique (15%)	9 000€
Total	**60 000€**	**Total**	**60 000€**

Considérant que les Élus de la Commission Agriculture et Développement rural réunis le 06 avril 2022 ont émis un avis favorable sur le cahier des charges et le coût prévisionnel de ce projet ;

Considérant que les Élus de la Commission mixte subvention - finances réunis le 16 juin 2022 ont émis un avis favorable sur le plan de financement de l'« Étude de recensement d'opérations de désenclavement de parcelles agricoles du Nord» ;

Considérant que cette opération a été inscrite au budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Extrait n°BC-09-2022/172

DÉCIDE

Article 1 :
D'approuver le plan de financement de l'« Étude de recensement d'opérations de désenclavement de parcelles agricoles du Nord » comme suit :

Dépenses TTC		Financements	
Coût de l'étude	60 000€	FEADER – LEADER (85%)	51 000€
		CAP Nord Martinique (15%)	9 000€
Total	**60 000€**	**Total**	**60 000€**

Article 2 :
D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00
Abstention déclarée : 00
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 octobre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

Extrait n°BC-09-2022/172